Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 04/08/2022

ANDRE LOUSSOUARN SOCIETE ANDRE LOUSSOUARN rappelle PATE AUX POMMES



- Noms des modèles ou références concernés : **PATE AUX POMMES AU RAYON COUPE : TERRINE GRES NOIRE DE 2.2 KG ENVIRON PATE AUX POMMES AU RAYON LIBRE-SERVICE : 1 TRANCHE CONDITIONNEE EN BARQUETTE NOIRE SOUS ATMOSPHERE PROTECTRICE**
- Marque : **ANDRE LOUSSOUARN**
- **GTIN 3449480004011 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 31/07/2022 et le 28/08/2022**
  GTIN 3449480001072 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 26/07/2022 et le 17/08/2022
- Conditionnements : **PATE AUX POMMES AU RAYON COUPE : TERRINE GRES NOIRE DE 2.2 KG ENVIRON PATE AUX POMMES AU RAYON LIBRE-SERVICE : 1 TRANCHE CONDITIONNEE EN BARQUETTE NOIRE SOUS ATMOSPHERE PROTECTRICE**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 29.125.020 CE**
- Zone géographique de vente : **Départements : COTES-D'ARMOR (22), FINISTERE (29), ILLE-ET-VILAINE (35), LOIRE-ATLANTIQUE (44), MORBIHAN (56)**
- Distributeurs : **INTERMARCHE - SUPER U - LECLERC - CASINO - UTILE - SPAR - PROXI - CARREFOUR - U EXPRESS - NETTO- SUPERETTES**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **ERREUR ETIQUETAGE - COMPOSITION INCOMPLETE - ALLERGENE MANQUANT : CELERI**
- Risques encourus par le consommateur : **Substances allergisantes non déclarées**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 22 août 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0298825212**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre